

LES LANGUES SUD-EST EUROPÉENNES DANS LE MONDE ACTUEL ET FUTUR

Ioana Vintilă-Rădulescu*

ioanar1@rdslink.ro

Résumé: Nous nous occupons de 12 pays sud-est européens (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Grèce, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie), dont 5 sont membres de l'UE et 7 des pays candidats. Leur adhésion accentuera l'hétérogénéité de l'UE: 6 langues officielles devraient s'ajouter: albanais, bosnien, macédonien, monténégrin, serbe et turc; la plupart sont des langues slaves intercompréhensibles; l'albanais fait branche à part dans la famille indo-européenne et le turc est la seule langue à appartenir à la famille altaïque; le nombre des langues employant l'alphabet cyrillique s'élèverait à 5 (bosnien, bulgare, macédonien, monténégrin, serbe). Sur le modèle du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, on pourrait cependant accepter une seule langue officielle correspondant à tous les 5 Etats employant la langue BCMS. Comme la majeure partie de la Turquie se situe en Asie, son adhésion affectera dans une certaine mesure le caractère strictement européen de l'UE. De même, la proportion des langues régionales augmentera considérablement.

Mots-clés: contacts, langue officielle, langue régionale ou minoritaire, union linguistique balkanique

0. Introduction

0.1. Sans entrer dans la discussion des concepts assez controversés d'Europe du sud-est¹ et de Balkans, nous précisons que nous leur donnons dans ce qui suit une acception assez large. Du point de vue linguistique,

* Professor PhD., "Dimitrie Cantemir" Christian University, Bucharest

¹ Près de l'Académie Roumaine fonctionne un Institut d'études sud-est européennes, qui publie une revue du même nom.

qui nous intéresse ici, nous appelons langues *sud-est européennes* les langues parlées dans les 12 Etats suivants²: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Grèce, Kosovo (reconnu seulement par une partie de la communauté internationale), Macédoine (appelée sur le plan international *Ancienne République yougoslave de Macédoine* mais dans ce qui suit, pour des raisons d'économie, *Macédoine*), Monténégro, Roumanie, Serbie, Slovaquie et Turquie (qui est un pays avec uniquement 3% de son territoire en Europe).

0.2. Nous nous référerons en premier lieu aux langues **officielles** actuelles de ces Etats: albanais, bosnien, bulgare, croate, grec, macédonien, monténégrin, roumain, serbe, slovaque et turc, qui sont également communes, dans une certaine mesure, à plusieurs de ces pays.

Nous notons qu'on parlait autrefois de *serbo-croate*, terme dont certains linguistes se servent encore pour désigner la langue parlée en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Monténégro et en Serbie. Celui-ci n'existe plus officiellement: chacun de ces nouveaux Etats provenant de l'ex-Yougoslavie (dont la plupart avaient été des Etats distincts avant la création quasi-artificielle de celle-ci) désigne sa langue officielle d'un terme différent, apparenté au nom de l'Etat, afin de refléter sa souveraineté. On désigne actuellement l'ensemble de ces langues par le sigle informel de *BCMS*, formé des initiales des noms des quatre variantes, *bosnien, croate, monténégrin et serbe*.

Nous y ajouterons les langues **régionales ou minoritaires** parlées traditionnellement dans ces Etats, dont beaucoup représentent un élément d'unité supplémentaire de ce territoire, mais laisserons de côté les langues **immigrantes récentes**.

0.3. Les langues officielles des pays sud-est européens sont reliées par leur passé et par leur présent en partie communs, par certains aspects de leur structure et par leurs rapports interculturels, ce qui justifie de les traiter ensemble. Ces relations ont renforcé leur appartenance à la même zone géographique et spirituelle de l'Europe et en même temps leur communion avec le reste du continent, ce qui contribue à transformer cette région en une zone ayant de fortes attaches au reste de l'Europe. D'autre

² Toutes les fois qu'il est possible, nous privilégions l'ordre alphabétique.

part, leurs relations avec le monde du passé et d'aujourd'hui vont également, notamment dans le cas du turc et par son intermédiaire, vers le Proche-Orient et l'Asie.

Dans la présente synthèse nous insisterons sur les relations réciproques entre le **roumain** et les autres langues sud-est européennes, relations qui peuvent servir d'exemple représentatif pour le comportement des autres idiomes de la zone.

1. Les Etats sud-est européens

1.0. 5 Etats sud-est européens font partie de l'Union européenne (UE): la Bulgarie, la Croatie, la Grèce, la Roumanie et la Slovénie, leurs langues officielles comptant parmi les 24 langues officielles de l'UE; les autres 7 Etats sont des candidats (potentiels) à l'UE: l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, la Macédoine, le Monténégro, la Serbie et la Turquie.

1.1. L'**Albanie** est située dans l'Ouest de la péninsule des Balkans. Elle a pour voisins la Grèce, le Kosovo, la Macédoine et le Monténégro. C'est un pays formé au 15^e s., qui a connu l'occupation ottomane pendant quatre siècles et a accédé à l'indépendance en 1912. A partir de 1944, l'Albanie a eu un gouvernement communiste jusqu'à la chute de ce régime en 1991.

1.2. La **Bosnie-Herzégovine** est située dans la péninsule des Balkans et comprend principalement deux entités administratives: la Fédération de Bosnie-et-Herzégovine (constituée de deux collectivités, bosniaque et croate, et quelques communes mixtes) et une collectivité territoriale autonome, la République Srpska. La Bosnie-Herzégovine a pour voisins la Croatie, le Monténégro et la Serbie. Elle a fait partie de l'Empire ottoman jusqu'en 1878, puis, jusqu'en 1918, de l'Autriche-Hongrie. En 1943 s'est formée la République socialiste de Bosnie-Herzégovine à l'intérieur de la Yougoslavie. L'indépendance de la Bosnie-Herzégovine a été reconnue en 1992. À l'époque de la Yougoslavie, les trois peuples la composant étaient appelés *Musulmans* (nom par lequel on entendait les Bosniaques), qui avaient la majorité relative, *Bosno-Croates* et *Bosno-Serbes*. De nos jours, tous les habitants de la Bosnie-Herzégovine sont appelés officiellement *Bosniens*, tandis que les musulmans du pays

sont désignés du nom de *Bosniaques* et les deux autres nationalités majoritaires comme des *Croates* et des *Serbes*. Une partie de la population (formée surtout de familles mixtes) continue à se déclarer *yougoslave*.

1.3. La **Bulgarie** est située au cœur des Balkans. Elle a pour voisins la Grèce, la Macédoine, la Roumanie, la Serbie et la Turquie. La *Bulgarie du Danube*, fondée au 7^e s., comprenait les territoires actuels de la Bulgarie, de la Hongrie occidentale, de la Macédoine, de la République de Moldova, de la Roumanie et de la Serbie. Le royaume de Bulgarie devint une menace pour l'Empire byzantin et atteignit sa plus grande extension et son apogée culturel au début du 10^e s. La Bulgarie fut occupée au 14^e s. par les Ottomans. L'Etat national bulgare est apparu au 19^e s. La principauté bulgare obtint son indépendance en 1908. En 1944, la Bulgarie devint un pays socialiste. L'actuelle République de Bulgarie prit naissance en 1990, après la chute du régime communiste.

1.4. La **Croatie** est située dans le Nord-ouest de la péninsule des Balkans. Elle a pour voisins la Bosnie-Herzégovine, la Hongrie, le Monténégro, la Serbie et la Slovénie. Le duché de Croatie a été créé au 8^e s. et est devenu royaume deux siècles plus tard. Pendant les décennies suivantes il a subi la forte influence de l'Autriche et de la Hongrie. Au cours des 15^e-17^e s., la Croatie a eu de fréquents affrontements avec l'Empire ottoman. Elle a fait partie du Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes, devenu en 1929 le Royaume de Yougoslavie, et a été l'une des entités constitutives de la Yougoslavie pendant plus de 70 ans. Elle est devenue indépendante en 1991, lors de l'éclatement de celle-ci.

1.5. La **Grèce** constitue l'extrémité méridionale de la péninsule des Balkans. Elle a pour voisins l'Albanie, la Bulgarie, la Macédoine et la Turquie. La Grèce antique est à l'origine de la démocratie moderne et a été l'un des berceaux de la civilisation européenne. L'Empire romain d'Orient se grécisa aux 6^e - 7^e s., l'Empire byzantin étant un empire grec, tout comme les États qui lui ont succédé. L'installation des Slaves dans la péninsule des Balkans a interrompu pour plusieurs siècles les rapports directs entre la population romanisée des deux rives du Danube, qui ont cependant continué de manière indirecte, par l'intermédiaire des Slaves. L'influence et la présence grecques tout au long de l'histoire s'étendirent inclusivement au despotat de la Dobroudja au 14^e s. et aux principautés de

Moldavie et de Valachie à l'époque phanariote (1711-1821). Au début des années 1830 fut fondé le premier État grec indépendant de l'époque moderne.

1.6. Le **Kosovo** est situé dans les Balkans. Il a pour voisins l'Albanie, la Macédoine, le Monténégro et la Serbie. Ce territoire a été enlevé à Byzance par la Serbie en 1170, a été occupé par l'Empire ottoman en 1459 et a fait de nouveau partie de la Serbie depuis 1913, puis est devenu, après la Deuxième Guerre mondiale, une province autonome de la Serbie au sein de la Yougoslavie. Depuis le 19^e s. les Albanais constituent la majorité de la population. Suite aux conflits qui ont opposé à la fin des années '90 du siècle dernier les séparatistes albanais et les autorités serbes et à l'épuration ethnique qui s'ensuivit, le Kosovo fut placé en 1999 sous l'administration de l'ONU. Il s'est déclaré indépendant par rapport à la Serbie en 2008, mais n'est reconnu que par une partie de la communauté internationale.

1.7. La **Macédoine** est située dans la péninsule des Balkans. Elle a pour voisins l'Albanie, la Bulgarie, la Grèce, le Kosovo et la Serbie. Elle a connu de nombreuses occupations et migrations au cours de la période byzantine, avec l'arrivée des Slaves (6^e s.) et la domination de l'Empire ottoman pendant cinq siècles. C'est l'un des successeurs de la RFS de Yougoslavie, vis-à-vis de laquelle elle s'est déclarée indépendante en 1991. Elle est reconnue sur le plan international sous le nom provisoire d'*Ancienne République yougoslave de Macédoine* à cause de son différend avec la Grèce, laquelle comprend une région portant le même nom.

1.8. Le **Monténégro** est situé dans la péninsule des Balkans. Il a pour voisins l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Kosovo et la Serbie. Le Monténégro a une histoire de plusieurs siècles en tant que duché semi-indépendant, principauté autonome et royaume indépendant. Il a rejoint le futur royaume de Yougoslavie en 1918. Au cours de la Deuxième Guerre mondiale il a été occupé par l'Italie et séparé de la Serbie, redevenant un royaume indépendant. Il a été une entité administrative de la RFS de Yougoslavie sous le régime communiste et de la nouvelle République fédérale de Yougoslavie entre 1992 et 2003. Après la dissolution de celle-ci il a fait partie de la communauté temporaire de Serbie-et-Monténégro et a proclamé son indépendance en 2006.

1.9. La **Roumanie** est située dans le Sud-est de l'Europe centrale et orientale, aux «frontières de l'Europe» (Boia 2007). Elle a pour voisins la Bulgarie, la Hongrie, la République de Moldova, la Serbie et l'Ukraine. Dans l'ancienne Dacie, conquise par les Romains sous l'empereur Trajan en 106, s'est produite la synthèse des civilisations géto-dace et romaine. Entre les 3^e et 13^e s. ont eu lieu la christianisation de la population, l'installation des Slaves, etc. Les 14^e-19^e s. représentent la période des voïvodats de Moldavie, de Transylvanie et de Valachie. L'État roumain moderne est issu de leur réunion en 1859/1918. La vassalité de la principauté de Roumanie par rapport à l'Empire ottoman a pris fin en 1877. Devenue monarchie constitutionnelle, la Roumanie a vu après 1944 l'instauration du régime communiste, renversé par la révolution de 1989.

1.10. La **Serbie** est située dans les Balkans occidentaux. Elle a pour voisins la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, la Hongrie, le Kosovo (dont elle ne reconnaît pas l'indépendance), la Macédoine, le Monténégro et la Roumanie. Après la chute de l'Empire romain d'Occident, la région est restée sous le contrôle de l'Empire romain d'Orient. Les Serbes s'y sont installés au début du 7^e s. Au Moyen Âge s'est constitué un Etat serbe qui a atteint son apogée au 14^e s. Aux 14^e-15^e s., la Serbie a été conquise par les Ottomans, qui l'ont gardée en leur possession jusqu'au 19^e s. À la suite des soulèvements contre l'Empire ottoman, il fut créée une Principauté de Serbie, devenue en 1830 autonome et en 1878 officiellement indépendante; elle devint en 1882 le Royaume de Serbie. En 1918 fut proclamé le Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes, devenu en 1929 le Royaume de Yougoslavie. Après la Deuxième Guerre mondiale, la Serbie est devenue une entité de la RFS de Yougoslavie, dont les années '90 du siècle passé ont vu la dissolution progressive. La communauté temporaire de Serbie-et-Monténégro a cessé d'exister en 2006.

1.11. La **Slovénie** est située au carrefour des Alpes, des Alpes dinariques, de la Méditerranée et de la Pannonie. Elle a pour voisins l'Autriche, la Croatie, la Hongrie et l'Italie. Sa capitale a été fondée au temps des Romains. Elle a fait partie de l'Autriche-Hongrie, a fait partie du Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes, devenu en 1929 le

Royaume de Yougoslavie, a été l'une des entités de la RFS de Yougoslavie et est devenue indépendante en 1991.

1.12. La **Turquie** est située à cheval sur l'Europe et l'Asie et au carrefour des axes Balkans – Moyen-Orient et Méditerranée – Russie. Elle a pour voisins l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bulgarie, la Géorgie, la Grèce, l'Irak, l'Iran et la Syrie. Les Turcs ont pénétré dans la péninsule des Balkans au 14^e s. et ont conquis les Etats de la région. Les principautés roumaines sont tombées sous la suzeraineté de l'Empire ottoman. Entre les Roumains et les Turcs se sont établies des relations directes de longue durée (15^e-19^e s.), qui n'ont pas toujours été pacifiques. La Turquie moderne a été fondée en 1923, après la défaite de l'Empire ottoman à la suite de la Première Guerre mondiale. Elle a toujours été un lien entre l'Occident et l'Orient, car elle se rapproche de l'Occident tout en conservant des liens privilégiés avec d'autres Etats musulmans, le Moyen-Orient et l'Asie centrale.

2. Les langues officielles des Etats sud-est européens

2.1. La langue officielle de l'**Albanie** est l'**albanais**, parlé par plus de 90% des 3.224.176 habitants. Il a employé divers alphabets: arabe (variante turque), cyrillique, grec, etc. et s'écrit depuis 1908 avec l'alphabet latin. C'est une langue isolée de la famille indo-européenne. L'albanais standard est fondé sur le dialecte tosqe. La langue albanaise possède quelques dizaines de mots communs avec le roumain (*argea, balaur, balegă, barză, bască, brad, brâu, brusture, a bucura, bunget, buză*, etc.), qu'on explique par le substrat commun (Sala 2006). La domination romaine sur le territoire de l'Albanie a entraîné une forte influence latine sur le vocabulaire. L'albanais a développé des traits grammaticaux communs avec les langues voisines avec lesquelles il forme l'union linguistique balkanique. Il a fourni un certain nombre d'emprunts à l'aroumain (Sala 2006).

2.2. Les langues officielles de la **Bosnie-Herzégovine** sont *de facto* le **bosnien** (la première langue de 44% des 3.752.551 habitants), le **croate**³ (17%) – les deux dans la Fédération de Bosnie-et-Herzégovine et

³ V. 2.4.

écrites avec l'alphabet latin – et le **serbe**⁴ (31%), employant l'alphabet cyrillique – dans la République Srpska. Ces langues indo-européennes de la branche slave méridionale sont trois des quatre entités constitutives (avec le monténégrin) de l'ensemble *BCMS*.

2.3. La langue officielle de la **Bulgarie** est le **bulgare**, parlé par environ 79,7% des 7.390.380 habitants. Il s'écrit avec l'alphabet cyrillique (avec quelques particularités propres), étant la seule langue officielle de l'UE à l'employer. Il appartient à la branche slave méridionale de la famille indo-européenne, avec le macédonien, le slovène et l'ensemble *BCMS*. Le bulgare a développé des traits grammaticaux communs avec les langues voisines avec lesquelles il forme l'union linguistique balkanique. Suite à leur voisinage et à leurs relations assez étroites, le bulgare a emprunté au roumain des mots tels que *brânză, cumnat, furcă, gheată, masă, oare, pantof, scurteică, urdă, vitreg, etc.*, ainsi que des termes de culture tels que *abonament, broșură, clasă, criză, vot, etc.* (Avram 2006). Inversement, le roumain (y compris l'aroumain) présente des emprunts directs au bulgare (moderne), tels que *bolnav, ciudat, da* (adv.), *grijă, horă, iată, obială, a prăși, rudă, a scrobi, etc.* (Sala 2006), de même que des mots à circulation internationale désignant des réalités locales tels que *bogomil, boier, glagolitic, țar, etc.* L'*ancien bulgare* est appelé le plus souvent *vieux-slave* (Sala 2006).

2.4. La langue officielle de la **Croatie** est le **croate**, parlé par environ 89,2% des 4.392.551 habitants. Le système d'écriture officiel en Croatie, précisé dans la *Constitution* (2010), est l'alphabet latin, à côté duquel, dans les conditions prévues par la loi, l'écriture cyrillique ou une autre peut être introduite localement dans l'usage officiel.

Le croate appartient à la branche slave méridionales de la famille indo-européenne, avec le bulgare, le macédonien, le slovène et l'ensemble *BCMS*, étant (avec le serbe) l'une des deux variantes principales de la langue appelée antérieurement *serbo-croate*. Il est devenu à partir du 1^{er} juillet 2013 la 26^e langue officielle d'un Etat membre et la 24^e langue officielle de l'UE et. Le croate a fortement influencé l'istroroumain dans le lexique, la phonologie, la morphologie (Sala 2006).

⁴ V. 2.10.

2.5. La langue officielle de la **Grèce** est le **grec**, parlé par la majorité des 11.399.083 habitants. Il s'écrit avec un alphabet propre (qui a été employé également par l'aroumain aux 18^e-19^e s.), étant la seule langue officielle de l'UE à l'utiliser. C'est une langue isolée de la famille indo-européenne. Elle présente quelques traits communs avec les langues voisines avec lesquelles elle forme l'union linguistique balkanique. Le roumain a emprunté un certain nombre de mots au grec byzantin – tels *arvună, călimară, folos, prisos, sos, traistă, urgie*, etc.) – et au grec moderne – tels *agale, bătălie, costisitor, dragoman, fidea, icusar, lăuză, a molipsi, nostim, oleacă, plicticos, scop, tiran, țâr*, etc. – et, à l'instar d'autres langues, possède de nombreux mots et éléments de composition des différents domaines de la science et de la culture provenus du grec. Le roumain est la seule langue romane à avoir eu un contact direct de longue durée, tant livresque que populaire, avec le grec moderne. Au sud du Danube le grec, en tant que langue liturgique et langue parlée, a eu une influence très forte sur l'aroumain et un peu moindre sur le méglénoroumain (Sala 2006).

2.6. Le **Kosovo** a 2 langues officielles: l'**albanais**⁵ (parlé par 88% des 1.733.872 habitants), écrit avec l'alphabet latin, et le **serbe**⁶ (7%), écrit avec l'alphabet cyrillique. Le dialecte albanais parlé au Kosovo est le guègue. L'éducation, l'administration, les livres, les médias, les journaux utilisent l'albanais standard.

2.7. La langue officielle de la **Macédoine** est le **macédonien**, la première langue de 61,4% des 2.068.792 habitants. Le macédonien, qui a en commun avec le bulgare de nombreux traits, est considéré par les Bulgares comme un parler de celui-ci, mais la Macédoine le revendique comme une langue à part entière. Le macédonien a été codifié en 1945 et s'écrit avec l'alphabet cyrillique. C'est une langue de la branche slave méridionale de la famille indo-européenne, avec le bulgare, le slovène et les trois autres langues de l'ensemble *BCMS*. Il a développé des traits grammaticaux communs avec les langues voisines avec lesquelles il forme l'union linguistique balkanique. Le macédonien a influencé le

⁵ V. 2.1.

⁶ V. 2.10.

méglénoroumain et, dans une moindre mesure, l'aroumain (Sala 2006).

2.8. La langue officielle du **Monténégro** est le **monténégrin**, parlé par 41,16% des 628.121 habitants et écrit, selon la *Constitution* (2007), avec deux alphabets: latin et cyrillique. Il est issu du serbe et est une entité constitutive de l'ensemble *BCMS*, il appartient à la branche slave méridionale de la famille indo-européenne, avec les autres trois langues de cet ensemble, le bulgare, le macédonien, le slovène.

2.9. La langue officielle de la **Roumanie** est le **roumain**, parlé comme première langue par 90,9% des 18.891.600 personnes qui ont déclaré leur langue maternelle au recensement de 2011 (http://www.recensamantromania.ro/wp-content/uploads/2013/07/REZULTATE-DEFINITIVE-RPL_2011.pdf). Le roumain, qui a été écrit par le passé avec l'alphabet cyrillique, emploie depuis 1860 l'alphabet latin. C'est une langue du groupe balkanoroman (Balaciu Matei 1989) de la famille indo-européenne – l'unique langue romane de l'Est de l'Europe. Sa structure grammaticale et son vocabulaire fondamental sont hérités du latin; il présente également des traces du substrat thraco-dace et un superstrat slave (Sala 2006). Pour les mots communs avec l'albanais v. **2.1.** Le roumain a développé des traits grammaticaux communs avec les langues voisines avec lesquelles il forme l'union linguistique balkanique. L'albanais, le bulgare, le grec, le macédonien, le serbo-croate, le turc et d'autres langues de la zone et leurs dialectes ont emprunté au roumain entre quelques mots et plus de 2.000 mots, tels que *áfină, baci, brânză, mămăligă, săpun, urdă, vatră*, etc. (Avram 1989, 2006). Le roumain a, outre le roumain au sens restreint, fondé sur le dialecte daco-roumain (nord-danubien) (Avram 1989, 2006), trois dialectes historiques sud-danubiens (considérés des langues par certains): l'aroumain (Avram 1989, 2006), l'istroroumain, en voie de disparition (Avram 1989, 2006, Coteanu 1957), et le méglénoroumain (Avram 1989, 2006), parlés notamment dans les pays des Balkans. Le roumain (et/ou, selon le cas, les dialectes sud-danubiens) a subi à son tour, dans une mesure différente, l'influence du bulgare, du croate, du grec, du macédonien, du serbe, du slovène, du turc (Sala 2006), etc. Il présente également quelques emprunts au tatar: *arcan, han, tătar*, respectivement au yiddish: *belfer, fraier, haloimăs, mahăr* (Sala 2006).

2.10. La langue officielle de la **Serbie** est le **serbe**, qui est la première langue de 88,3% des 9.809.215 habitants. C'est, avec le croate, l'une des deux entités constitutives principales de la langue appelée antérieurement *serbo-croate* et actuellement *BCMS*. Le serbe s'écrit avec deux alphabets, cyrillique et latin, avec des particularités propres; l'administration serbe privilégie l'alphabet cyrillique, mais utilise aussi l'alphabet latin; certains journaux emploient l'alphabet cyrillique, qui est également l'alphabet officiel du Patriarcat orthodoxe de Serbie, tandis que d'autres journaux utilisent l'alphabet latin; dans la signalisation routière on emploie les deux alphabets; le serbe écrit avec l'alphabet cyrillique est officiel dans 45 municipalités de la province de Voïvodine, tandis que le serbe écrit avec l'alphabet latin est officiel dans 23 municipalités. Le serbe a développé quelques traits communs avec les langues voisines avec lesquelles il forme l'union linguistique balkanique. Il a influencé le dacoroumain (emprunts: *sârb*, *zgomot*, plus nombreux dans certains sous-dialectes), l'aroumain et le méglénoroumain (Sala 2006).

2.11. La langue officielle de la **Slovénie** est le **slovène**, parlé par 87,7% des 2.031.836 habitants. Il s'écrit avec l'alphabet latin. Le slovène appartient à la branche slave méridionale de la famille indo-européenne, avec le bulgare, le macédonien et l'ensemble *BCMS*. C'est la plus occidentale des langues slaves méridionales, occupant au point de vue linguistique une position intermédiaire entre le croate et le serbe, d'une part, et le tchèque, d'autre part. Le slovène a influencé l'istroroumain (Sala 2006).

2.12. La langue officielle de la **Turquie** est le **turc**, parlé comme langue maternelle par 66,7% des 74.509.416 habitants. Le turc a connu différents systèmes d'écriture dont, notamment, l'alphabet arabe adapté, lié à la religion musulmane; il s'écrit depuis 1928 avec l'alphabet latin. C'est une langue de la famille altaïque, branche turque, la seule à appartenir à cette famille parmi les langues officielles des Etats sud-est européens. Le turc a développé quelques traits communs avec les langues voisines qui forment l'union linguistique balkanique. Le roumain est la seule langue romane à avoir eu des relations directes et de longue durée avec le turc. En vertu de ces contacts, le roumain a emprunté des mots datant des époques ancienne et moyenne de la langue turque: *ageamiu*,

balama, cazan, duşman, fudul, geam, halva, iatac, lichea, murdar, naz, perdea, raft, sobă, şiret, tutun, zambilă, etc. (Sala 2006, Suciuc 2009, 2010). Les mots anciens, datant des 15^e-17^e s., sont devenus parfois populaires, tandis que les emprunts datant de la période phanariote ont disparu. Le turc a influencé dans une mesure encore plus importante l'aroumain et le méglénoroumain (Sala 2006).

3. Les langues régionales ou minoritaires des Etats sud-est européens

3.0. La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

Sous les auspices du Conseil de l'Europe a été adoptée en 1992 la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* (appelée dans ce qui suit la *Charte*). Elle appelle *régionales* les langues parlées au niveau local dans le cadre d'un Etat et qui dérivent d'une culture régionale distincte de celle du pays et *minoritaires* les langues parlées par une minorité ethnique historique importante implantée dans l'Etat en cause, mais qui ne sont pas nécessairement liées à des zones précises. Elle exclut les **dialectes** des langues officielles et les langues des **immigrants**. Par *langues* on comprend parfois dans ce contexte des idiomes que les linguistes peuvent considérer comme des dialectes (telles les variétés romanes sud-danubiennes, etc.).

L'objectif de la *Charte* est de protéger et de promouvoir ces langues, que l'on envisage comme des aspects menacés de la richesse culturelle européenne, et de favoriser leur emploi dans la vie privée comme dans la vie publique. Elle suggère un grand nombre d'actions que les États signataires devraient entreprendre dans ce but.

3.1. L'Albanie est considérée comme l'un des Etats les plus homogènes du monde au point de vue ethnolinguistique. Toutefois, le nombre des langues à représentation numérique significative parlées en Albanie en plus de l'albanais est estimé à au moins 7: aroumain (parlé par

0,6% de la population), bulgare, grec (1,7%), macédonien (0,9%), romani⁷ (2,8%), serbe (0,6%), turc, etc. L'Albanie n'a pas signé la *Charte*.

3.2. La **Bosnie-Herzégovine** a ratifié la *Charte*, reconnaissant 17 langues: albanais, allemand, hongrois, judéo-espagnol⁸, macédonien, monténégrin, polonais, romani (parlé par 8% de la population), roumain, ruthène⁹, slovaque, slovène, tchèque, turc, ukrainien, yiddish. En Bosnie-Herzégovine il y a également des locuteurs d'aroumain.

3.3. Le nombre des langues à représentation numérique significative parlées en **Bulgarie** en plus du bulgare a été estimé à 14, dont l'arménien (parlé par 0,1% de la population), l'aroumain (0,2%), le gagaouze¹⁰, le grec (0,1%), le macédonien (2,6%), le romani (1,2%), le roumain (5.500 locuteurs), le russe (0,2%), le tatar¹¹ (0,1%), le turc (10,3%), etc. La Bulgarie n'a pas signé la *Charte*.

3.4. La **Croatie** a ratifié la *Charte*, reconnaissant 7 langues: hongrois (parlé par 0,37% de la population), italien (0,44%), ruthène (0,10%), serbe (parlé par la plus grande minorité, représentant 4,5% de la population), slovaque, tchèque et ukrainien (0,10%). Il y existe également des locuteurs d'istroroumain (555-1.500), de romani, de roumain (0,1%), de slovène (0,3%).

3.5. La **Grèce** est considérée un Etat relativement homogène du point de vue ethnolinguistique, les minorités nationales n'y étant pas reconnues officiellement. Cependant, le nombre des idiomes à représentation numérique significative qui y sont parlés à côté du grec a été estimé à au moins 24: albanais (170.000-230.000 locuteurs), arménien¹² (20.000-

⁷ Le romani/tsigane est une langue de la famille indo-européenne, groupe indien. Les Roms, originaires du nord-ouest de l'Inde, ont pénétré dans le centre de l'Europe aux 9^e-14^e s.

⁸ Le judéo-espagnol est une forme d'ancien espagnol parlé autour de la Méditerranée par des descendants des Juifs expulsés d'Espagne en 1492.

⁹ Le ruthène ou rusyn est une langue ou un groupe de dialectes de la famille indo-européenne, branche slave, groupe oriental, avec le biélorusse, l'ukrainien et le russe, écrit(e) avec l'alphabet cyrillique.

¹⁰ Le gagaouze est une langue de la famille altaïque, groupe turc.

¹¹ Le tatar est une langue de la famille altaïque, groupe turc.

¹² L'arménien est une langue isolée de la famille indo-européenne.

35.000 locuteurs), aroumain (20.000 locuteurs; considéré par le Conseil de l'Europe en danger de disparition; v. cependant Nevaci 2013), bulgare (30.000), judéo-espagnol (2.000-5.000), macédonien (30.000-40.000), méglénoroumain, pomak¹³ (40.000), romani, turc (120.000-170.000), etc. La seule langue minoritaire de Grèce reconnue juridiquement, mais selon des critères religieux, est le turc parlé par les musulmans de la Macédoine orientale et de la Thrace, qui a été reconnu par le *Traité de Lausanne* de 1923; les Turcs orthodoxes de Grèce ne bénéficient pas de ces droits. La Grèce n'a pas signé la *Charte*.

3.6. Le **Kosovo** est un Etat multiethnique. Selon sa *Constitution* (2008), en plus des 2 langues de l'Etat, 3 autres langues sont officielles dans certaines divisions administratives ou à tous les niveaux, selon la loi: (dans l'ordre de la *Constitution*) le turc (parlé par 0,7% de la population), le bosnien et le romani (2,4%). Il y existe également des locuteurs de croate. Le Kosovo n'a pas signé la *Charte*.

3.7. La **Macédoine** a un grand nombre de minorités nationales par rapport aux dimensions de sa population: 27, totalisant à peu près 40% des habitants. Selon la *Constitution* (2001), toute autre langue en plus de la langue de l'Etat, parlée par au moins 20% de la population totale du pays, est également langue officielle, pouvant être utilisée dans les institutions gouvernementales et employer son propre alphabet. C'est uniquement le cas de l'albanais. Les autorités locales décident de l'utilisation dans les organes publics des langues parlées par au moins 20% des habitants de la collectivité territoriale en question. Sur un total de 85 municipalités, 24 sont bilingues, ayant comme langues co-officielles, à côté du macédonien, l'albanais, le romani (parlé par 7,6 de la population; c'est en Macédoine que se trouve la seule municipalité au monde à l'avoir adopté comme langue officielle), le serbe (1,8%) et le turc (3,9%). Il y existe également des locuteurs d'aroumain (0,4%), de bosnien (1,7%), de bulgare (1%), de croate (1,9%), de gagaouze (0,1%), de grec (0,9%), de hongrois (0,1%), de méglénoroumain (0,2%), de monténégrin (0,1%), de roumain (0,4%), etc. La Macédoine a signé, mais n'a pas ratifié la *Charte*.

¹³ Le pomak/pomaque est une variété de la langue bulgare parlée par des locuteurs islamisés.

3.8. Au **Monténégro**, à côté de la langue de l'Etat, sont d'usage officiel les 4 langues suivantes (dans l'ordre de la *Constitution*): le serbe (parlé par 31,99% de la population), le bosnien (11,74%), l'albanais (5,03%) et le croate (1,10%). Il y a également des locuteurs de macédonien et de slovène (parlé, chacun, par 0,10% de la population). Le Monténégro a ratifié la *Charte*, reconnaissant 4 langues: l'albanais, le bosnien, le croate et le romani.

3.9. En **Roumanie**, selon le recensement de 2011, qui a laissé aux citoyens la liberté de déclarer ou non leur langue maternelle, sur les 18.891.600 habitants stables qui ont répondu à cette question ont indiqué comme langue maternelle le hongrois 1.259.914 personnes, le romani 245.677, l'ukrainien 48.910, l'allemand 26.557, le turc 25.302, le russe 18.94, le tatar 17.677, le serbe 16.805, le slovaque 12.802, le bulgare 6.518, le croate 5.167, l'italien 2.949, le grec 2.561, le tchèque 2.174, le polonais 2.079, l'arménien 739, le macédonien 769, le yiddish 643, autres langues 16.841 (http://www.recensamantromania.ro/wp-content/uploads/2013/07/REZULTATE-DEFINITIVE-RPL_2011.pdf). La Roumanie a ratifié la *Charte*, reconnaissant les 20 langues (ou dialectes) suivant(e)s (le nombre le plus élevé de langues reconnues par un Etat de l'UE): albanais, allemand, arménien, bulgare, croate, grec, hongrois, italien¹⁴ (Mutti 2006), macédonien, polonais, romani, russe, rusyn¹⁵, serbe, slovaque, tatar, tchèque, turc, ukrainien, yiddish. En Roumanie il y a aussi des locuteurs de frioulan¹⁶ (parlé par les descendants des Frioulans établis en Roumanie au 19^e s., Iliescu 1972, Pirvu 2013), de gagaouze, de judéo-espagnol (en voie de disparition; Sala 1970, 1971).

3.10. En **Serbie**, l'utilisation officielle d'autres langues que le serbe est régie par des lois fondées sur la *Constitution* (2006), selon laquelle le hongrois et l'italien sont officiels dans certaines localités. Le croate, le hongrois, le roumain, le slovaque et le ruthène sont des langues co-officielles dans la province autonome serbe de Voïvodine; le tchèque et le

¹⁴ Parlé par les descendants des Italiens établis en Roumanie au 19^e s.

¹⁵ V. ci-dessus ruthène.

¹⁶ Le frioulan est une langue de la famille indo-européenne, branche romane, groupe rhéto-roman.

bunjevac¹⁷ sont reconnus officiellement uniquement en Voïvodine. Sont également reconnues officiellement dans certaines municipalités de Serbie l'albanais, le bosnien, le bulgare. La Serbie a ratifié la *Charte* (avant la séparation du Kosovo), reconnaissant 16 langues: albanais, allemand, bosnien (parlé par 1,8% de la population), bulgare, bunjevac (écrit avec l'alphabet latin), croate, hongrois (3,8%), macédonien, romani (1,1%), roumain de Voïvodine, roumain de la Vallée du Timoc (appelé par les autorités serbes *vlaški*), ruthène, slovaque, slovène, tchèque et ukrainien. En Serbie il existe également des locuteurs d'aroumain, de judéo-espagnol, de turc.

3.11. En Slovénie on parle, y compris comme langues immigrantes, au moins 24 langues à représentation numérique significative en plus du slovène. Le hongrois et l'italien bénéficient de statut officiel dans les régions situées aux frontières avec la Hongrie et l'Italie. La Slovénie a ratifié la *Charte*, reconnaissant 6 langues: allemand (parlé par 0,1% de la population), croate (2,8%), hongrois (0,4%), italien (0,2%), romani (0,2%), serbe (1,6%). Il y a également des locuteurs d'albanais (0,4%), de bosnien (1,6%), de macédonien (0,2%).

3.12. On dénombre en Turquie, en plus du turc, une quarantaine de langues et dialectes et neuf alphabets, non reconnus officiellement, car la question de l'origine ethnique des citoyens turcs est frappée par la loi du silence. Par le *Traité de Lausanne* de 1923 on a reconnu à la minorité grecque de Turquie les mêmes droits que ceux qui sont octroyés à la minorité turque musulmane de Grèce, mais l'alphabet grec étant interdit en Turquie, le grec s'y écrit avec l'alphabet latin. Uniquement depuis 2003, certaines langues minoritaires sont autorisées dans l'enseignement privé et depuis 2004 on peut les employer dans certaines émissions de radio et de télévision. Depuis 2009 il existe un programme de télévision publique en langue kurde¹⁸ (parlée par 21% des habitants, dont 80% monolingues), qui émet 24 h sur 24. Les Juifs (qui parlent le turc comme langue maternelle)

¹⁷ Le bunjevac est une langue ou un dialecte de la famille indo-européenne, branche slave méridionale, apparenté(e) au croate et au serbe.

¹⁸ Le farsi et le kurde sont des langues de la famille indo-européenne, branche indo-iranienne, groupe iranien.

ont le droit d'enseigner l'hébreu dans les écoles privées et à la synagogue. En Turquie on parle également l'adyghé/tcherkesse (parlé par 0,4% de la population), l'albanais (0,1%), l'arménien (0,1%), l'azéri (1%), le bulgare (0,1%), le farsi (0,8%), le karakalpak (0,1%), le kurde kurmandji (18,2%), le kurde zazaki/dimli (1,7%), le laze/zan¹⁹ (0,2%), le pomak (0,4%), le turc de Crimée²⁰ (7,2%), etc. La Turquie a signé, mais n'a pas ratifié la *Charte*.

4. Unité et diversité linguistique des Etats sud-est européens

4.1. Les langues officielles

4.1.0. Au point de vue généalogique, les 11 langues officielles des 12 Etats sud-est européens sont des langues **indo-européennes**, à l'exception du turc, qui est la seule langue *orientale* du groupe et appartient à la famille **altaïque**. 7 idiomes sont des langues **slaves** du groupe méridional: le bosnien, le bulgare, le croate, le macédonien, le monténégrin, le serbe et le slovène. Il y a une langue **romane**, le roumain, et deux langues **isolées** de la famille indo-européenne: l'albanais et le grec.

Au point de vue typologique, les langues officielles des Etats sud-est européens sont des langues **flexionnelles**, à l'exception du turc, qui est une langue **agglutinante**, dotée d'**harmonie vocalique**.

4.1.1. Plusieurs langues officielles des Etats sud-est européens ont été regroupées dans l'**union** (ou *aire*) **linguistique balkanique** et font l'objet de la *linguistique balkanique* (dont le créateur est considéré Sandfeld 1930). Nous rappelons qu'on comprend par le terme d'*union linguistique balkanique* (Avram 1989, 2006, Călărașu 2001) l'ensemble de plusieurs langues en usage dans la zone des Balkans et dans leur voisinage: albanais, bulgare, macédonien, roumain, éventuellement grec et serbe et, selon certains auteurs, turc, auxquels on ajoute parfois le judéo-espagnol, le romani des pays balkaniques et certains parlers hongrois de la Roumanie et de la Serbie. Ces langues partagent à divers degrés des ressemblances (voire des innovations) d'ordre phonétique, grammatical et lexical qu'on appelle parfois des *balkanismes*. Ce sont des éléments

¹⁹ L'adyghé et le laze sont des langues caucasiennes.

²⁰ L'azéri, le karakalpak, le turc de Crimée sont des langues altaïques.

panbalkaniques ou seulement *interbalkaniques*; on parle quelques fois même de l'existence d'un *type balkanique*. Ces analogies ne remontent pas à une origine commune de ces langues, qui appartiennent pour la plupart à des branches différentes de la famille linguistique indo-européenne, à la famille altaïque ou à la famille ouralienne. On les explique notamment par le bi- (Balacciu Matei 2006) ou même trilinguisme de leurs sujets parlants, par la cohabitation de longue durée de ces langues, par le substrat commun à certaines langues, la transhumance (Avram 2006), la romanisation (Cosseriu 1982), la domination de l'Empire Ottoman durant le Moyen Age, etc.

On parle parfois d'un prolongement septentrional de l'union linguistique balkanique, qu'on appelle *union* (ou *ligue*) *linguistique carpatique*, ajoutant au bulgare et au roumain l'allemand de la Transylvanie, le hongrois, le polonais, le slovaque et l'ukrainien, qui présenteraient tous certains traits communs appelés *carpatismes* (Avram 2006).

4.1.2. Certaines langues officielles sont communes à deux ou même trois Etats sud-est européens: en plus de l'Albanie, l'**albanais** est langue officielle au Kosovo; le **croate** est langue co-officielle, en plus de la Croatie, en Bosnie-Herzégovine; le **serbe** est, en plus de la Serbie, langue co-officielle en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo.

Toutes les langues officielles des Etats sud-est européens se retrouvent dans d'autres Etats de la même zone en tant que langues co-officielles au niveau local ou comme langues régionales ou minoritaires (reconnues ou non reconnues par la ratification de la *Charte*): l'**albanais** en Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Grèce, Macédoine, au Monténégro, en Roumanie, Serbie, Slovénie, Turquie; le **bosnien** en Croatie, au Kosovo, en Macédoine, au Monténégro, en Serbie, en Slovénie; le **bulgare** en Albanie, Grèce, Macédoine, Roumanie, Serbie, Turquie; le **croate** au Kosovo, en Macédoine, au Monténégro, en Roumanie, Serbie, Slovénie, Turquie; le **grec** en Albanie, Bulgarie, Macédoine, Roumanie, Turquie; le **macédonien** en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Grèce, au Monténégro, en Roumanie, Serbie, Slovénie; le **monténégrin** en Bosnie-Herzégovine, Macédoine; le **roumain** en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Grèce, Macédoine, au Monténégro, en Serbie, Turquie;

le **serbe** en Albanie, Croatie, au Kosovo, en Macédoine, au Monténégro, en Roumanie, Slovénie; le **slovène** en Bosnie-Herzégovine, Croatie, au Monténégro, en Serbie; le **turc** en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Grèce, au Kosovo, en Macédoine, Roumanie, Serbie.

Quelques-unes des langues officielles des Etats sud-est européens représentent un élément de convergence avec les pays voisins ou proches de l'**Europe centrale, occidentale** ou **orientale**, où ce sont des langues régionales ou minoritaires, parlées notamment suite à l'invasion des Ottomans dans les Balkans, à l'appartenance, à une certaine époque, de ces territoires à l'Autriche-Hongrie ou à l'ex-Yougoslavie, aux différents mouvements de population, déportations, etc.: l'**albanais** en Italie (du Sud, Sicile), où il est parlé par la communauté catholique descendant des Albanais émigrés au 15^e s., suite à la conquête ottomane des Balkans, en Ukraine; le **bulgare** en République de Moldova, Ukraine; le **croate** en Autriche, Italie; le **grec** en Géorgie²¹, Italie, République de Moldova, Ukraine; le **macédonien** en Italie; le **roumain** en Hongrie, Russie (suite aux déportations de l'époque soviétique), Ukraine, etc.; le **serbe** en Autriche, Hongrie, Italie; le **slovène** en Autriche, Italie; le **turc** en République de Moldova, Russie. Ce dernier est en même temps un élément de convergence avec l'**Orient**, étant parlé comme langue régionale ou minoritaire également dans des Etats voisins de cette zone (Azerbaïdjan, Irak, Iran, Syrie).

4.2. Les langues régionales ou minoritaires

D'autres langues/dialectes, parlé(e)s par un nombre significatif de locuteurs, sont commun(e)s à plusieurs Etats sud-est européens: l'**arménien**, parlé en Bulgarie, Grèce, Roumanie, Turquie); l'**aroumain** (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Grèce, Macédoine, Serbie); le **gagaouze** (Bulgarie, Macédoine, Roumanie); le **judéo-espagnol** (Bosnie-Herzégovine, Grèce, Roumanie, Serbie, mais en voie de disparition); le **méglénoroumain** (Grèce, Macédoine); le **romani** (avec

²¹ Pays du Caucase, situé sur la limite entre l'Europe et l'Asie.

de nombreux locuteurs dans les Etats sud-est européens); le **tatar** (Bulgarie, Roumanie); le **yiddish**²² (Bosnie-Herzégovine, Roumanie), etc.

Quelques-unes de ces langues représentent un élément de convergence non seulement à l'intérieur de l'Europe du sud-est, mais également avec des zones voisines de l'**Europe centrale, occidentale** ou **orientale**: l'**allemand** (représenté en Bosnie-Herzégovine, Roumanie, Serbie, Slovénie) avec l'Allemagne, l'Autriche, etc.; le **frioulan** (attesté en Roumanie) et l'**italien** (parlé en Croatie, Roumanie, Serbie, Slovénie) avec l'Italie; le **hongrois** (parlé en Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, Roumanie, Serbie, Slovénie) avec la Hongrie; le **polonais** (parlé en Bosnie-Herzégovine, Roumanie) avec la Pologne, le **russe** (parlé en Bulgarie, Roumanie) avec la Russie, le **ruthène** (parlé en Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie)/**rusyn** (reconnu en Roumanie) et l'**ukrainien** (parlé en Bosnie-Herzégovine, Croatie, Roumanie, Serbie) avec l'Ukraine, le **slovaque** (parlé en Bosnie-Herzégovine, Croatie, Roumanie, Serbie) avec la Slovaquie, le **tchèque** (parlé en Bosnie-Herzégovine, Croatie, Roumanie, Serbie) avec la République Tchèque.

Par contre, il n'y a que quelques langues ou dialectes qui soient limité(s) notamment à un certain Etat: le bunjevac à la Serbie, l'istroroumain à la Croatie.

D'autre part, certaines langues régionales ou minoritaires parlées en Turquie représentent un élément de convergence avec les Etats voisins ou proches de l'**Orient**: l'**azéri**, langue altaïque parlée en Azerbaïdjan, Géorgie, Irak, Iran, etc.; les langues **caucasiennes**, parlées dans des pays du Caucase, qui marque la séparation entre l'Europe et l'Asie; le **kurde**, parlé en Irak, Iran, Syrie et le **farsi/persan**, parlé en Afghanistan, Bahreïn, Irak, Iran, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan – langues iraniennes; le **syriaque**, langue sémitique parlée en Irak, Liban, Syrie, etc.

4.3. Relations entre les langues des Etats sud-est européens

Les peuples de la zone ont vécu en permanent contact les uns avec les autres depuis leur formation, parlant souvent les uns les langues des autres, en tant que bilingues ou même trilingues, et continuent de le faire,

²² Des émigrants juifs sont arrivés sur le territoire de la Roumanie au 14^e et aux 18^e-19^e s.

les relations entre leurs pays (par exemple entre les principautés roumaines et l'Etat bulgare ou l'Etat serbe) étant dans nombre de cas directes dès leur création. L'appartenance à l'Empire byzantin, puis à l'Empire ottoman, a renforcé ces relations. Au voisinage se sont ajoutées souvent les migrations, par exemple des Bulgares ont continuellement migré au nord du Danube; des Serbes se sont établis au 15^e s. dans le Banat roumain, etc.; après la chute de Constantinople, nombre de lettrés, d'hommes d'affaires et de moines grecs ont émigré dans les principautés roumaines, où des écoles grecques ont été fondées, le grec s'est employé pendant un certain temps, à la place du slavon, dans la chancellerie de la cour, dans des documents officiels et privés, par l'église orthodoxe; au cours de la période phanariote, la culture grecque a massivement pénétré dans les principautés roumaines par tous ces canaux, auxquels se sont ajoutés des livres copiés ou imprimés sur les lieux, des traductions, etc., ainsi que par des contacts directs.

Le voisinage des langues sud-est européennes, qui sont devenues des langues en contacts (Sala 1998), a conduit à d'importantes interférences, Ces relations ont abouti à de nombreux emprunts lexicaux dans les deux sens, tant par voie orale, populaire, que par voie savante. Ils ont été soit directs, soit indirects – par la filière d'une autre langue de la zone –, vers la langue standard ou vers certains sous-dialectes. Ainsi, des emprunts au grec on pénétré en roumain directement, mais aussi par l'intermédiaire du slave ou du turc; des mots turcs sont entrés en roumain par voie directe, mais également par la voie du bulgare, du grec, du serbe; on a relevé l'influence italienne en aroumain suite aux relations commerciales avec les Vénitiens, mais aussi par l'intermédiaire du grec, en istroroumain grâce au bilinguisme ou par le truchement du croate (Sala 2006).

Un autre phénomène notable est le fait que certaines langues sud-est européennes ont servi de véhicule pour des emprunts aux langues occidentales, par exemple des mots italiens sont entrés en dacoroumain et en aroumain par l'intermédiaire du grec, en istroroumain via le croate; des mots internationaux, notamment français, ont pénétré en méglenoroumain par le macédonien; des mots allemands sont entrés en istroroumain par le truchement du slovène, etc.; à son tour, le roumain a servi de filière pour l'accès en bulgare de termes de culture.

Un autre phénomène notable est le fait qu'à certains mots turcs d'origine arabe qui existent en roumain correspondent parfois dans d'autres langues romanes les mêmes mots arabes; c'est également le cas de certains emprunts roumains au romani, qu'on retrouve dans des langues romanes occidentales.

D'autre part, des mots provenus de quelques langues orientales, par exemple arabo-persans, ont été véhiculés par le turc vers d'autres langues sud-est européennes.

5. Perspectives

L'admission des 7 Etats de l'Europe du sud-est qui sont actuellement des pays candidats ou potentiels candidats à l'UE portera à 12 le nombre des pays sud-est européens de la communauté sur un total qui s'élèverait à 35 membres (sans compter les adhérents éventuels provenus d'autres zones). Ils en représenteront 34,28%, donc plus d'un tiers du nombre total. Comme la majeure partie de la Turquie se situe en Asie, son adhésion affectera dans une certaine mesure le caractère strictement européen de l'UE.

L'adhésion de tous ces Etats accentuera également l'hétérogénéité ethnique, religieuse et linguistique de l'UE, y compris celle des systèmes d'écriture: ceci portera à 5 le nombre des langues officielles de l'UE à utiliser (exclusivement ou de préférence) l'alphabet cyrillique, au bulgare s'ajoutant le bosnien, le macédonien, le monténégrin et le serbe de la République Srpska, du Monténégro et de la Serbie.

Des questions sensibles se poseront, dont notamment celle de la reconnaissance des langues officielles: 6 nouvelles langues (dont 5 langues balkaniques et une langue orientale) devraient s'ajouter: l'albanais, le bosnien, le macédonien, le monténégrin, le serbe et le turc (non admis actuellement en tant que langue officielle de l'UE, car parlé dans le Chypre du nord, autoproclamé Etat indépendant, reconnu uniquement par la Turquie).

Les 4 langues slaves, revendiquées par les Etats respectifs comme des langues à part entière, forment du point de vue strictement linguistique une seule et même langue, appelée par le passé *serbo-croate* et actuellement *BCMS*. Leur distinction n'est pas linguistique, car les idiomes

qu'on nome actuellement *bosnien, croate, macédonien* et *serbe* présentent assez de traits communs pour constituer une langue unitaire, étant intercompréhensibles: leurs locuteurs peuvent se comprendre spontanément, sans apprentissage et sans interprète. Elles ne présentent que des différences lexicales ou morphologiques partielles, mais surtout une différence d'alphabet. Il se pose le problème si, dans ces conditions, il serait opportun d'adopter dans l'UE ces 3 nouvelles langues officielles – ce qui entraînerait un accroissement considérable des dépenses déjà importantes liées à la traduction des documents communautaires – ou bien si, sur le modèle d'autres institutions internationales (tel le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie), on pourrait accepter une seule langue officielle correspondant à tous les 5 Etats en question. Toutefois, outre la difficulté de l'acceptation d'une telle mesure par les nouveaux membres éventuels, cela poserait un problème également pour la Croatie, qui devrait renoncer au statut de langue officielle de l'UE qui avait été octroyé au croate.

Le poids des langues régionales et minoritaires, dont beaucoup ont un caractère transfrontalier, étant communes à la plupart des pays en question, augmentera également dans une mesure considérable avec l'adhésion de ces nouveaux Etats.

Tous ces aspects représentent un défi tant pour l'UE que pour ses Etats membres, actuels et futurs, et supposent la modification de nombre de stéréotypes et d'idées reçues.

BIBLIOGRAPHIE

1. Mioara Avram (1989), *aromân; dacoromân; istroromân; meglenoromân; română; română, influență ~; Uniunea lingvistică balcanică*, in ELIR, s.v.

2. Mioara Avram (2006), *aromân; balcanic, element ~; istroromân; meglenoromân; română, influență ~; transhumanță; uniunea lingvistică balcanică; uniunea lingvistică carpatică*, in ELR, s.v.

3. Jana Balacciu Matei (1989), *balcanoromanic, grup ~; bilingualism*, in ELIR, s.v.

4. Adina Berciu-Drăghicescu (1996), *Romanitatea din Balcani. Cultură și spiritualitate. Sfârșitul sec. al XIX-lea și începutul sec. XX*, București.

5. Lucian Boia (2007), *La Roumanie, un pays à la frontière de l'Europe*, Paris.

6. Elena Buja et al., *Raport de țară. România* (Education and Culture DG, Lifelong Learning Programme, *Meridium. Multilingualism in Europe as*

a Resource for Immigration – Dialogue Initiative among the Universities

ofMediterranean), http://meridium.unistrapg.it/sites/meridium.unistrapg.internal/files/Country_report_RO_90_pagini_1_aprilie_2010_final.pdf

7. Theodor Capidan (1936), *Romanitatea balcanică*, http://www.proiectavdhela.ro/pdf/theodor_capidan_romanitatea_balcanica.pdf

8. Cristina Călărașu (2001), *Uniune lingvistică*, in DȘL, p. 558.

9. Eugenio Coseriu (1982), *Balkanismen oder Romanismen? Methodisches zum sogenannten „Balkansprachbund“*, in *Festschrift für Helmut Stimm zum 65. Geburtstag*, Tübingen, pp. 37-43, <http://www.romling.uni-tuebingen.de/coseriu/publi/coseriu198.pdf>

10. Ion Coteanu (1957), *Cum dispare o limbă (istororomâna)*, București.

11. DȘL (2001) Angela Bidu-Vrănceanu et al., *Dicționar de științe ale limbii*, 2^e éd., București.

12. ELIR (1989) *Enciclopedia limbilor romanice*, București.

13. ELR (2006), *Enciclopedia limbii române*, ed. a II-a, București.

14. Luciana-Alexandra GHICA (2007) (coord.), *Enciclopedia Uniunii Europene*, 3^e éd., București.

15. A. Graur (1936), *Coup d'œil sur la linguistique balkanique*, in *Bulletin linguistique*, IV, pp. 31-45.

16. Maria Iliescu (1972), *Le frioulan à partir des dialectes parlés en Roumanie*, La Haye, Paris.

17. Horia C. Matei, Silviu Neguț, Ion Nicolae, Ioana Vintilă-Rădulescu, Caterina Radu (2006), *Enciclopedia Europei*, ed. a III-a, București.
18. Horia C. Matei, *Statele Europei. Mică enciclopedie de istorie*, București.
19. Manuela Nevaci (2013), *Identitate românească în context balcanic*, București.
20. Claudio Mutti (2006), *Migranti italiani in Romania*, in *Eurasia. Rivista di Studi Geopolitici*, 4, pp. 115-117.
21. Adrian Cristian Papari (2013), *Aspecte identitare ale populației multietnice din Dobrogea, în contextul globalizării – studiu antropologic pe populația aromână*, București, http://www.cultura.postdoc.acad.ro/cursanti/sinteze/papari_cristian.pdf
22. Elena Pirvu (2013), *Per una storia dei friulani in Romania. La comunità di Craiova*, in *Orizzonti culturali italo-romeni. Orizzonti culturali italo-române. Rivista interculturale e bilingue*, III, 7, http://www.orizonturicultural.ro/it_studi_Elena-Pirvu.html
23. A. Rosetti (1985), *La linguistique balkanique*, București.
24. Marius Sala (1970), *Estudios sobre el judeo-español de Bucarest*, México.
25. Marius Sala (1971), *Phonétique et phonologie du judéo-espagnol de Bucarest*, La Haye, Paris.
26. Marius Sala (1998), *Lenguas en contacto*, Madrid.
27. Marius Sala (2005, 2006), *Aventurile unor cuvinte românești*, București, Univers Enciclopedic.
28. Marius Sala (2006), *albaneză, influență ~; bulgară, influență ~; croată, influență ~; greacă medie (bizantină), influență ~; greacă modernă, influență ~; idiș, influență ~; iliric, substrat ~; italiană, influență ~; macedoneană slavă, influență ~; sârbă, influență ~; slavă, influență ~; slavă veche (bulgară veche), influență ~; slovenă, influență ~; substrat; superstrat; tătară, influență ~; traco-dac, substrat ~; turcă, influență ~; țigănească, influență ~*, in ELR, s.v.
29. Marius Sala, Ioana Vintilă-Rădulescu (1984), *Les langues du monde. Petite Encyclopédie*, București – Paris.

30. Marius Sala, Ioana Vintilă-Rădulescu (2001), *Limbile Europei*, București.
31. Kristian Sandfeld (1930), *Linguistique balkanique; problèmes et résultats*, Paris.
32. Klaus Steinke, Ariton Vraciu (1999), *Introducere în lingvistica balcanică*, Iași.
33. Emil Suciu (2009, 2010), *Influența turcă asupra limbii române*. I. *Studiu monografic*, II. *Dicționarul cuvintelor românești de origine turcă*, București.
34. Lazăr Șăineanu (1900), *Influența orientală asupra limbei și culturei române*, București.
35. Ioana Vintilă-Rădulescu (2001), *Sociolingvistică și globalizare*, București.
36. Ioana Vintilă-Rădulescu (2007), *Limbile statelor lumii. Mică enciclopedie*, București.
37. Ioana Vintilă-Rădulescu (2012), *Limbile*, în Horia C. Matei et al., *Enciclopedia statelor lumii*, 12^e éd., București.
38. http://www.recensamantromania.ro/wp-content/uploads/2013/07/REZULTATE-DEFINITIVE-RPL_2011.pdf